



Rapport de contrôle citoyen sur l'utilisation des fonds du PDL-145T

Volet II



Kinshasa, Décembre 2023

Cette analyse technique a été réalisée par CREFDL

Equipe de Rédaction

Valery MADIANGA, Chercheur principal et Directeur
Olivier KIPULU, chercheur associé, Responsable d'études
Olivier MASINI, chercheurs, appui technique et logistique

Contacts :

crefdl.asbl@gmail.com

<http://crefdl-asbl.org>

+243 840620956 ; +243 823 614 165

+243 998 455 755

Table des Matières

Table des Matières	3
Sigles et abréviations.....	4
Résumé du Rapport.....	5
0. INTRODUCTION	7
0.1. Contexte de monitoring citoyen du PDL-145T	7
0.2. Méthodologie de l'étude.....	8
0.3. Contenu du Rapport	8
CHAPITRE I : RAPPEL DES PRIORITES DU PDL-145 TERRITOIRES	9
I.1. Composantes du programme.....	9
I.2. Impact global attendu de la mise en œuvre du PDL-145T	10
I.3. Coût indicatif du PDL-145T.....	11
CHAPITRE 2 : EXECUTION DES PROJETS	12
2.1. Fonds mis à la disposition des agences d'exécution	12
2.2. Imbroglie autour des allocations DTS.....	13
2.3. Infrastructures sociales attendues d'ici Avril 2024	20
a. Niveau d'exécution	20
b. Une procédure de décaissement irrégulière.....	21
2.4. Volet route des dessertes agricoles	23
2.4. Gouvernance du programme	24
CONCLUSION	25
ANNEXES.....	26
ANNEXE 1 : LISTE PROVISOIRE DES ECOLES RECEPTIONNEES PAR LE BCECO	27
Liste provisoire des centres de santés réceptionnées par le BCeCo	28
Quelques infrastructures réceptionnées par CFEF.....	29
Annexe : Coût marchés attribués par CFEF	31
Annexes : Coût marchés attribués par le BCECO	33
Bibliographie.....	38

Sigles et abréviations

ALE	: Agence locale d'exécution
ARMP	: autorité de régulation des marchés publics
AO	: Appel d'Offre
CREFDL	: Centre de Recherche en Finances Publiques et Développement Local
BCeCo	: Bureau Central de Coordination
BCC	: Banque Centrale du Congo
CPS	: Comité de Pilotage Stratégique
CNP	: Caisse Nationale de Péréquation
CFEF	: Cellule d'Exécution des Financements en Faveur des États Fragiles
DGCMP	: Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics
DTS	: Droits des tirages spéciaux
ETD	: Entité territoriale décentralisée
FMI	: Fonds Monétaire International
OVDA	: Office des Voies de Desserte Agricole
PDL-145T	: Programme de Développement Locale des 145 Territoires
PNUD	: Programme des Nations Unis pour le Développement
PPM	: plan de passation des marchés publics
PRRIS	: Projet de reconstruction et réhabilitation des infrastructures scolaires

Résumé du Rapport

Le Centre de Recherche en Finances Publiques et Développement Local a effectué de Mai à Août 2023, un contrôle citoyen sur l'utilisation des fonds affectés au Programme de Développement Local des 145 Territoires. Ce rapport d'enquête est le deuxième après celui publié en Janvier dernier, consacré à la passation des Marchés Publics. Après constats et analyses, 18 mois après le décaissement des fonds du Gouvernement, CREFDL relève que le **PDL-145T** est une chance pour la République Démocratique du Congo pour permettre à la population de bénéficier des services sociaux de base, notamment l'accès à l'eau, à l'électricité, à l'éducation, aux soins de santé de qualité et acte administratifs.

Toutefois, il est exécuté :

- En violation des principes de la décentralisation, adoptés par les congolais dans la Constitution, des principes de la libre administration des provinces, de la Loi relative aux finances publics, du manuel révisé des procédures et du circuit de la dépense public ainsi que de développement local.

Son exécution est caractérisée par :

- Le recours abusif à la procédure d'exception pour décaisser **672,4 millions \$** au profit des trois agences d'exécution (PNUD, CFEF et BCECO). Cette attitude du Ministère des finances laisse échapper aux différents contrôles instaurés par la Chaîne de la dépense, des opérations dont l'exécution est subordonnée à l'émission des Ordres de Paiements informatisés (OPI), seul document attitré pour autoriser la BCC a débité le Compte Général du Trésor ;
- Ces fonds publics sont gardés dans des banques commerciales, alors que la loi relative aux finances publiques prône l'unité de caisse et de trésorerie par une centralisation des fonds publics du pouvoir central sur le compte général du trésor ouvert chez le caissier de l'Etat ;
- **Le montant de 162 millions \$** des DTS du FMI affectés à l'électrification rurale n'est pas retracé et aucun projet n'a été exécuté. Alors que la population attendait 418 mini centrales solaires et 471 km d'éclairage public ;
- Les travaux de réhabilitation de 8.844 Kilomètres des voies de desserte agricole et 30.091,5 Kilomètre pour les travaux d'entretien n'a pas commencé, par manque de financement.
- **Gaspillage des ressources.** Aucune école ni Centre de Santé ou encore un Bâtiment Administratif n'a été construit au coût annoncé dans le programme. Selon nos enquêtes, les ingénieurs ont déclaré que le coût de construction varie entre 100.000 \$ et 150.000 \$ et se diffère par zone géographique. Ainsi, la comparaison entre le coût du programme et de mise en œuvre creuse un manque à gagner de près de 250 millions \$;

- Sur un total de 2.143 infrastructures attendues, les agences d'exécution ont livré au Gouvernement un total de 311, soit un taux d'exécution de 14,5% à fin Août 2023 ;
- Se basant sur les annonces des trois agences d'exécution, CREFDL relève que 1.523 infrastructures de base, dont 865 écoles, 567 centres de santé et 91 Bâtiment administratifs pourraient être livré au gouvernement d'ici Avril 2024, soit un taux de réalisation de 71,5% par rapport aux prévisions de la première phase ;
- **Défaut de suivi au niveau des ETD.** Le Comité Provincial et Territorial de suivi ne fonctionne pas, faute de moyens financiers. D'après le rapport de gestion de DTS de juin 2023, **34 241 412 \$** ont été mis à la disposition du programme pour activer le suivi. L'enquête n'a pas trouvé d'indice de l'utilisation de ces montants.

Pour pérenniser les acquis du programme, CREFDL pense que l'implication de la Caisse nationale de péréquation dans la mise en œuvre du programme aurait un impact considérable. D'autant plus que cela consisterait à l'installation en même temps au niveau local des organes étatiques de gestion et suivi des projets, conformément à l'article 181 alinéa 2 de la constitution. Etant donné que les agences d'exécution ad hoc sont appelées à fermer à la fin du programme, le gouvernement devrait mettre en place un mécanisme transitoire pour permettre à la CNP de s'installer.

Recommandation

Aux organes de contrôle : Cour des Comptes, Inspection Générale des Finances et l'Autorité de Régulation des Marchés Publics :

- Auditer l'utilisation des fonds affectés à la mise en œuvre du PDL-145T

A la population : s'approprier le PDL-145T et accroître le contrôle citoyen pour éviter son échec.

0. INTRODUCTION

0.1. Contexte de monitoring citoyen du PDL-145T

La République Démocratique du Congo s'est dotée en 2011 d'un nouveau cadre de gestion de dépenses publiques, dénommée « Loi **N°11/011 du 13 juillet 2011** relative aux finances publiques (Lofip) », adaptée à la constitution de 2006, telle que modifiée en ces jours.

La LOFIP, dans ses colonnes, prône la pratique orientée vers une obligation des résultats pour la réalisation des objectifs de développement dont ceux de la croissance et de la réduction de la pauvreté. Le législateur introduit dans la loi de la libre administration, la notion de la décentralisation et confie aux Provinces et aux ETD la possibilité d'organiser la gestion des finances publiques pour assurer le développement local. Ceci induit une responsabilisation accrue des acteurs. Après une décennie, on assiste à une gestion centralisée des projets d'investissements, même ceux qui sont censés être implémentés par les autorités locales conformément à la loi portant libre administration des provinces.

Ainsi, la gestion des finances publiques accuse des lacunes majeures. Les dépenses publiques sont gérées en violation de la loi, les projets sociaux accusent des non consommations et sous-consommation des crédits (en deçà de 5%) et l'impact social de ces différents projets alignés dans le budget ne se font pas sentir au niveau des communautés.

Par ailleurs, le pouvoir central recourt à des cellules projets ad hoc, écartant toute possibilité pour la Caisse nationale de Péréquation (CNP) à assurer l'équilibre de développement et la solidarité des 26 provinces telle que prévue à l'article 181 de la constitution en vigueur. C'est le cas du projet « Kinshasa zéro trou » et le programme de développement local des 145 territoires où la gestion a été confiée aux agences d'exécution en violation de la loi portant libre administration des provinces, celle relative aux Marchés Publics et aux Finances Publiques.

Le non-respect de la décentralisation financière constitue à ce jour un handicap majeur pour le développement des provinces et des entités décentralisées. Sur 4,1 milliards \$ alignés dans la loi des finances (2019-2023) pour financer les investissements des provinces et ETD, le Trésor Public n'a décaissé que 76 millions \$, soit 2,7%.

Les dépenses de l'ordre de 4 milliards \$ n'ont jamais été payées jusqu'à ces jours. Des chantiers abandonnés sont visibles à travers le pays, les communautés locales n'ont aucun accès à l'information, à cela s'ajoute le déficit de suivi et de contrôle. Faute de coordination, les projets d'investissements se chevauchent, chaque année 800 projets budgétisés ne sont pas exécutés, suite à l'ambiguïté créée par des décisions fantaisistes.

0.2. Méthodologie de l'étude

Pour effectuer le monitoring citoyen du programme de développement local des 145 territoires, CREFDL s'est appuyé sur quelques partenaires locaux. Après la collecte des données, des entretiens qualitatifs ont été menés avec 50 administrateurs des territoires, 1500 bénéficiaires directs, 75 agents de terrains et une agence d'exécution, notamment le PNUD. La ministre du Plan, la CFEF et le BCECO n'ont pas répondu favorablement à toutes nos sollicitations. Ce travail a été effectué pendant 4 mois (de mai à Août 2023).

Après les entretiens qualitatifs, CREFDL a examiné différents rapports officiels collectés et le fonctionnement de la décentralisation financière. Des constatations ont été effectuées sur la régularité de la procédure de décaissement et utilisation des fonds publics, les faits observés dans les provinces clés (Kwilu, Kasai-Oriental, Haut-Katanga, Kasai, Kasai-Oriental, Sud-Kivu et Lualaba) ; des indicateurs de transparence et de crédibilité, la participation des bénéficiaires finaux, ... Une analyse comparative a été faite avec d'autres provinces pour déterminer le niveau de viabilité du programme et son impact sur le développement local.

0.3. Contenu du Rapport

Le contrôle citoyen est une alternative à celui exercé par les organismes étatiques et un levier pour promouvoir la bonne gouvernance. En République démocratique du Congo, cela a été renforcé par l'article 24 de la constitution du 18 février 2006 telle que modifiée à ces jours, qui accorde la possibilité à tout citoyen d'accéder librement à l'information publique.

Après 9 ans de plaidoyer visant à renforcer la participation citoyenne aux finances, le Décret n° 22/37 du 29 octobre 2022 portant gouvernance budgétaire est plus explicite dans ses articles 163-164 : « Tout au long du cycle budgétaire, le Gouvernement, tant au niveau central que provincial, et l'organe exécutif local, associe le citoyen à la conception, la définition, la mise en œuvre, au suivi, au contrôle et à l'évaluation des politiques, des projets ou des programmes publics et tient compte de son point de vue. La participation citoyenne permet à l'exécutif d'identifier les services et les niveaux des services qui répondent aux préférences du citoyen ».

Ainsi, le volet II du présent rapport sur le programme de développement local des 145 territoires est consacré à l'exécution des travaux. Il intervient après celui publié en janvier dernier dans son volet I, abordant la question de la procédure de passation des marchés publics et recrutement des prestataires. Ce travail citoyen répond à ce besoin de transparence et de redevabilité des gestionnaires des fonds publics. A travers cette analyse, le Centre de recherche en finances publiques et développement Local relève l'impact budgétaire sur le développement et exerce un contrôle de régularité en constatant les écarts et proposer des mesures correctives.

CHAPITRE I : RAPPEL DES PRIORITES DU PDL-145 TERRITOIRES

I.1. Composantes du programme

C'est pour corriger ces inégalités et rompre le cycle intergénérationnel de la pauvreté que le Président de la République a décidé de mettre en œuvre, sous financements publics, et avec l'appui des partenaires techniques et financiers, le Programme de Développement Local des 145 territoires PDL-145T. Adossé au Plan National Stratégique de Développement (PNSD) 2019-2023, au Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) 2021-2023 et au Programme Présidentiel Accéléré de lutte contre la Pauvreté et les Inégalités (PPALCPI), le PDL-145T, est organisé autour de quatre (4) composantes, à savoir :¹

Composante 1 : Améliorer l'accès des populations des territoires ruraux aux infrastructures et services socioéconomiques de base. Cette composante vise à mettre en place des infrastructures socioéconomiques de base (routes de desserte agricole, microcentrales photovoltaïques, lampadaires solaires, forages et mini réseaux, écoles, centres de santé, marchés, bâtiments administratifs des secteurs et des territoires et logements du staff dirigeant du territoire.) dans le but de désenclaver les territoires et de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et d'éducation des populations ;

Composante 2 : Promouvoir le développement des économies rurales et des chaînes de valeur locales. Cette composante se focalise davantage sur l'appui au développement des activités de production et de services dans les territoires en vue de mettre en place les conditions nécessaires pour relancer les économies rurales et locales afin de les revivifier et de les redynamiser pour les inscrire sur la trajectoire de l'émergence. L'objectif final étant d'améliorer la productivité, d'augmenter le revenu des ménages ruraux et d'assurer la sécurité alimentaire ;

Composante 3 : Renforcer les capacités de gestion du développement local, dans le but de développer les capacités techniques, organisationnelles, institutionnelles et communautaires pour une bonne gestion du développement local. A terme, cette composante vise une autonomisation des communautés locales pour produire les services de qualité en milieu rural en se basant sur l'approche de décentralisation.

Composante 4 : Développer un système d'information géo référencé de suivi à même de renseigner sur les progrès du programme. Cette composante vise principalement à mettre en place un dispositif efficace de suivi et d'évaluation des progrès du programme. A terme, ce système servira d'instrument de suivi de la mise en œuvre des politiques et programmes publics pour d'une part évaluer l'impact des résultats du développement à tous les niveaux dans la matérialisation de la vision globale du développement et d'autre part, pour être utilisé comme un outil d'aide à la prise de décisions pour l'ajustement des politiques publiques.

¹ Ministère du Plan, PDL-145T, Pages 16-17

I.2. Impact global attendu de la mise en œuvre du PDL-145T

La combinaison des effets attendus des activités du PDL, à savoir :

- (i) l'accès des populations rurales et périurbaines aux services sociaux de base est amélioré ;
- (ii) les économies rurales et locales sont dynamisées,
- (iii) les capacités de gestion du développement local sont renforcées contribuera, à échéance 2023, à l'augmentation des revenus des ménages ruraux et à la réduction significative des inégalités et de la pauvreté pour près de 25 millions de congolais vivant dans les 145 territoires.

A l'horizon 2023, ces effets seront perceptibles grâce à la mise en œuvre des interventions retenues dans toutes les composantes dont les résultats attendus sont les suivant :

Projets	Valeurs	Unités
Réhabilitation des routes de desserte agricole	8.844	Km
Entretien de routes de desserte agricole	30.091,5	Km
Construction des ouvrages d'art (Ponts, Bacs et Dalots)	444	Nombre
Construction des mini centrales solaires	418	Microcentrale
Éclairage public avec système solaire des lampadaires (1 à 3 Km)	471	Km
Construction des forages de plus ou moins 150 m avec pompe intégrée	3.071	Forage
Aménagement des sources d'eau	447	Nombre
Construction des marchés modernes avec espace à vivre	238	Marchés
Construction d'un bâtiment administratif dans chaque chef-lieu des territoires	145	Bâtiments
Construction d'un bâtiment administratif dans chaque Chef-lieu des secteurs	636	Bâtiments
Construction des logements pour le staff dirigeant du territoire	1.450	Logement
Construction, réhabilitation et équipement des centres de santé	788	Centre de santé
Construction, réhabilitation et équipement des écoles	1210	Écoles
Structuration et professionnalisation des producteurs locaux par filières agricoles porteuses	500.000	Ménages
Superficie aménagée et équipée par territoire et pour 4 filières (75 Ha x 4 filières x 145 territoires)	43.500	Ha
Approvisionnement des producteurs locaux en intrants et semences	500.000	Tonne
Acquisition des équipements de production, de traitement et de transformation	4.340	Équipement

Source : PDL-145T

I.3. Coût indicatif du PDL-145T

Le coût total indicatif du PDL-145T est estimé à 1 660 101 312 USD. Ce coût total prend aussi en compte les composantes transversales notamment les charges de coordination et de gestion, les frais agences d'exécution et une provision de 5% pour les études préalables et les imprévus. Il a été calculé sur la base des prix unitaires de récents projets réalisés par le Gouvernement. Le tableau suivant donne la ventilation de ce coût total par composante :

COMPOSANTES	Coût en USD	%
Composante 1 : Infrastructures socio-économiques de base	1 168 636 205	70,0
Composante 2 : Économie rurale et chaînes de valeur	290 000 000	17
Composante 3 : Renforcement des capacités locales	4 940 000	0,3
Composante 4 : Système géoréférencé pour le suivi évaluation	5 540 000	0,33
Total des composantes (1+2+3+4)	1 469 116 205	88%
Exécution et gestion fiduciaire & Coordination	117 529 296	7%
Coordination, Suivi & Évaluation et communication	14 691 162	1%
Frais des Agences d'exécution	102 838 134	6%
Imprévus* (5% total programme)	73 455 810	5%
Total programme	1 660 101 312	100%

Source : PDL-145T

Ce financement est reparti sur trois exercices budgétaires à hauteur de : 300 millions USD pour 2021, 700 millions USD pour 2022 et 660,1 millions USD pour 2023 respectivement².

² Ministère du Plan, PDL-145T, Pages 36

CHAPITRE 2 : EXECUTION DES PROJETS

2.1. Fonds mis à la disposition des agences d'exécution

Au 31 décembre 2022, le Gouvernement a démarré deux volets du PDL-145T, à savoir :

- Volet 1 : Construction des écoles, centres de santé et bâtiments administratifs ;
- Volet 2 : Réhabilitation et entretien des routes de desserte agricole.

Le premier volet est relatif à la construction, réhabilitation et équipement de 2.129 ouvrages, composés de 1.198 écoles, de 786 centres de santé et de 145 bâtiments administratifs. Ce premier volet des travaux vise respectivement à développer les infrastructures sociales de base (écoles, centres de santé) et à restaurer l'autorité de l'Etat (bâtiment administratif dans le chef-lieu de chaque territoire). Les activités relatives à ce volet ont démarré depuis le deuxième trimestre 2022.

Le second volet concerne la réhabilitation de 8844 Kilomètres des voies de desserte agricole et 30.091,5 Kilomètre pour les travaux d'entretien.

Les deux volets sont évalués à **772 003 915 \$**, dont 511,0 millions USD pour les infrastructures sociales de base et 261 008 022 \$ pour la réhabilitation et entretien des voies de dessertes agricoles. Il est constitué de :³

- 89,0% pour l'investissement au titre des ouvrages à construire/réhabiliter ;
- 4,5% pour le coût des études, surveillance et contrôle et enfin ;
- 6,5% pour les frais de gestion des Agences d'Exécution.

Tableau n°3 : décaissement en faveur des agences d'exécution volet 1 et 2

Agences	Coût volet 1&2 en \$	Fonds reçus en \$		Total reçu en \$	Fonds non décaissés	%
		Volet 1	Volet 2			
PNUD	285 698 422	183 123 256	4 853 210	187 976 466	97721956	65,7
BCeCo	258 138 025	170 540 378	4 171 317	174 711 695	83 426 330	67,6
CFEF	228 167 468	156 522 461	3 384 012	159 906 473	68 260 995	70,0
Total	772 003 915	510 186 095	12 408 539	522 594 634	249 409 281	67,6
COMPOSANTE						
Travaux de construction	687 141 886	454 015 206	0	454 015 206	233 126 680	66,0
Etudes, surveillance et contrôle	34 357 099	22 741 251	11 596 765	34 338 016	19 083	99,9
Frais de gestion	50 504 929	33 429 638	811 774	34 241 412	16 263 517	67,7
Total	772 003 915	510 186 095	12 408 539	522 594 634	249 409 281	67,6

Source : Ministère des finances

³ Ministère des finances, Rapport de suivi de l'exécution du PDL-145T, page 13

Selon l'accord conclu en 2021 entre le fonds monétaire international et le gouvernement de la RDC, une allocation des DTS à hauteur de 750 millions pour financer les investissements, dont le PDL-145T. Les fonds repris sur le tableau ci-haut proviennent de la quotité des ressources au titre des allocations des Droits de tirage spéciaux (DTS) du FMI revenant au Trésor Public. Afin de lancer les activités, une première tranche de 300,0 millions USD a été mise à disposition des Agences en mars 2022. La deuxième tranche de 211,0 millions USD a été approuvée par le Conseil d'Administration du FMI le 29 juin 2022, afin de pourvoir à la liquidité des Agences d'exécution et ainsi, garantir leur solvabilité face à leurs engagements financiers. Ce qui dégage un total de **510 186 095 \$**.

S'agissant des ressources Hors-DTS pour le financement du PDL-145T, le Gouvernement a déjà transférés aux Agences d'Exécution un montant de 12,41 millions USD pour le démarrage du deuxième volet dédié aux routes de desserte agricole, dont 11,61 millions USD pour le financement des « études de faisabilité, surveillance et contrôle » et 0,80 millions USD relatif aux frais de gestion des Agences d'Exécution. Les ressources relatives aux travaux, déjà sanctuarisées par le Gouvernement, seront transférées à l'issue des études de faisabilité et du processus de sélection compétitive des entreprises de réhabilitation des routes.⁴

Toutefois, le gouvernement doit encore verser **249 409 281 USD** aux agences d'exécution pour parachever le volet 1 et 2 du PDL-145T.

2.2. Imbroglie autour des allocations DTS

La Loi des finances de l'année prévoit une ligne de crédit de 409 454 441 058 CDF (201,3 millions \$ au taux budgétaire fin période 2.030 CDF/1 \$), qui proviendrait des DTS⁵ pour financer le PDL-145T. Le 28 juin 2023, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu la quatrième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) en faveur de la République démocratique du Congo (RDC) approuvé le 15 juillet 2021.

A l'achèvement de la quatrième revue, un décaissement immédiat équivalent à 152,3 millions de DTS (environ **203,3** millions de dollars) a été effectué pour soutenir les besoins de la balance des paiements et quelques projets d'investissements publics, notamment l'électrification rurale⁶. Fin août, aucun fonds n'a été injecté dans le programme, d'après le plan de trésorerie du gouvernement de fin juillet 2023. Les agences d'exécution ont déclaré être en attente des fonds nécessaires pour démarrer la seconde phase.

Selon le Ministère du budget, de 2022 à fin juin 2023, un montant de 1 365,0 milliards de FC (**672,4 millions \$**) au titre d'allocation DTS a été mis à la disposition des agences d'exécution. Comparé au montant déclaré reçu par les agences d'exécution, CREFDL note un écart de **162 millions \$** non renseigné par les différents plans de trésorerie du pouvoir central. Pourtant,

⁴ Ministère des finances, op.cit., page 14

⁵ Loi des finances 2023, document 2, point III

⁶ <https://www.imf.org/fr/News/Articles/2023/06/28/pr23244-congo-imf-exec-board-concludes-4th-rev-ecf-arrangement>

les plafonds de décaissement confirmés est de **510 186 095 \$⁷** pour la première phase du programme. Par ailleurs, les projets d'électrification rurale repris dans la Loi des finances 2023 se chiffrent à hauteur de 1 050 465 \$.

Tableau n°2 : Projets Pool Grand Kasai inscrits dans la loi des finances 2023

PROVINCE DU KASAI				
Code	Territoires	Projets	Budget \$	Capacité
232213	Mweka	Projet PDL/Construction d'un mini central solaire	75 033	Non signalé
232213	Luebo	Projet PDL/Construction d'un mini central solaire	300 133	Non signalé
232213	Kamonia	Projet PDL/Construction d'un mini central solaire	225 100	Non signalé
232214		Projet PDL/Eclairage public (lampadaires)	75 033	Non signalé
PROVINCE DU KASAI-ORIENTAL				
Code	Territoires	Projets	Montant en \$	Capacité
232213	KABEYA KAMWANGA	Projet PDL/Construction d'un mini central solaire	375 166	Non signalé
TOTAL			1 050 465 \$	

Source : Loi des finances 2023

Toutefois, CREFDL a relevé quelques projets d'électrification rurale amorcé par l'Agence nationale de l'électrification et des services énergétique en milieu rural (ANSER) en phase d'étude de faisabilité.

Ces projets comprennent :⁸

- 19 centrales solaires photovoltaïques et 3 projets hydroélectriques dans les sites de Lubindi, Mwanza-Ngoma et Mbombo⁹.
- Ces projets lancés par Anser ne sont pas repris dans le programme de développement des 145 territoires validé par le Gouvernement de la République Démocratique du Congo ;

⁷ Ministère des finances, Rapport annuel consolidé sur l'utilisation de l'allocation DTS du FMI exercice 2022, juin 2023, pages 7

⁸ ANSER, Avis d'appel d'offres

⁹ AMI du 25 janvier 2023

- L'agence s'inspire de son programme d'investissements prioritaires 2022-2023 (PIP), non validé par le conseil des Ministres ;
- L'absence d'intégration de ces projets dans la loi des finances 2023 et d'un plan de passation des marchés publics (PPM) ;
- Confusion totale sur le coût réel des infrastructures attendues par les populations.

D'autres dépenses du PDL-145T sont en souffrance et ont été reporté pour exécution en 2024, d'après le projet de Loi des finances sous examen au Parlement¹⁰.

¹⁰ Ministère du budget, Projet de loi des finances exercice 2024, Document

Tableau n°3 : Aperçu des projets Initiés par ANSER dans le Pool Grand-Kasaï

PROVINCE DU KASAI											
PROPOSITION ANSER					PROPOSITION PDL-145T						
Projet	Territoires	centre à électrifier	Puissance KW	Menages	Construction d'un mini central solaire	Secteurs identifiés	Sites identifiés	5	Unité	250 000	1 250 000
Solaire Kasai	Tshikapa/Kamonia	Kamonia et de périphérique de Tshikapa	300	4500	Construction d'un mini central solaire	Chef-lieu du territoire d'Ilebo	Malongo, Ndomayi Munene, Dilumbu, Ngamba, Nyekese, Biyenge Port.	2	Unité	250 000	500 000
	Mweka	Mweka centre	500	7500	Construction d'un mini central solaire	Basongo	Mikope, Masaki, Shonolshandji, Nyamandele.	1	Unité	250 000	250 000
	Luebo	Luebo	1000	1500	Construction d'un mini central solaire	Malumalu	Mbemba Kasai, Malumalu.	1	Unité	250 000	250 000
					Construction d'un mini central solaire	Sud banga	Chef-lieu du secteur	1	Unité	250000	250000
PROVINCE DU KASAI CENTRAL					Construction d'un mini central solaire	Secteurs identifiés	Sites identifiés	2	Unité		500 000
Solaire Kasai central	Kamayi/Kananga	Périphérique de Kananga	1000	15000	<i>Construction des nouvelles micro-centrales hydroélectriques</i>	Mamba et Tshibote	<i>Rivière Muanzangoma et rivière Lulua</i>	2		250 000	500 000
	Tshimbulu	Tshimbulu centre	1000	15000	Eclairage public avec système solaire	Secteurs identifiés	Sites identifiés	7	Km		700 000
	Mwanza Ngoma/Demba	Bena Leka	1100	16500	<i>Eclairage public avec système solaire</i>	Diofwa	<i>Chef-lieu du secteur</i>	1	Km	100 000	100 000
	Mbamba/Kazmba	Kazumba centre	8000	12000	<i>Eclairage public avec système solaire</i>	Bena Mamba	<i>Chef-lieu du secteur</i>	1	Km	100 000	100 000

					<i>Eclairage public avec système solaire</i>	Muanzango ma	<i>Chef-lieu secteur</i>	<i>du</i>	1	Km	100 000	100 000
					<i>Eclairage public avec système solaire</i>	Lombelo	<i>Chef-lieu secteur</i>	<i>du</i>	1	Km	100 000	100 000
					<i>Eclairage public avec système solaire</i>	Lusonge	<i>Chef-lieu secteur</i>	<i>du</i>	1	Km	100 000	100 000
					<i>Eclairage public avec système solaire</i>	Tshibote	<i>Chef-lieu secteur</i>	<i>du</i>	1	Km	100 000	100 000
					<i>Eclairage public avec système solaire</i>	Tshibungu	<i>Chef-lieu secteur</i>	<i>du</i>	1	Km	100 000	100 000
KASAI-ORIENTAL												
Solaire Kasai-Oriental	Katanda	Katanda centre	500	7500	<i>Construction d'un central solaire à Tshishimbi</i>	chef-lieu de territoire	Tshishimbi		1	<i>Unité</i>	250 000	250 000
	Tshilenge/Lukalaka	Lukalaka	500	7500	<i>Construction d'un central solaire à Mukeba</i>	Kabala	Mukeba		1	<i>Unité</i>	250 000	250 000
Hydro Kasai-Oriental	Mupompa	Mupompa	200	3000	<i>Construction d'un central solaire à Tshikama</i>	Mukumbi	Tshikama		1	<i>Unité</i>	250 000	250 000
	Mbuji-Mayi	Mbuji-Mayi	700	10500	<i>Construction d'un central solaire à Tshibombo</i>	Mulenda	Tshibombo		1	<i>Unité</i>	250 000	250 000
					<i>Construction d'un central solaire à Tshaba</i>	Mudiba	Tshaba		1	<i>Unité</i>	250 000	250 000
LOMAMI					Construction d'un mini central solaire				5	Unité		1 250 000
Solaire Lomami	Kakese/Kabinda	Kabinda centre	400	6000	<i>Electrification rurale (Construction d'un mini central solaire pour 300 ménages)</i>	chef-lieu de territoire	chef-lieu de territoire avenue cap santé		1	<i>Unité</i>	250 000	250 000

	Ngandajika	Ngandajika centre	200	3000	<i>Electrification rurale (Construction d'un mini central solaire pour 300 ménages)</i>	Ludimbi Lukula	MPENGIE à coté de l'hopital	1	Unité	250 000	250 000
	Mwene Ditu	Mwene Ditu centre	200	7500	<i>Electrification rurale (Construction d'un mini central solaire pour 300 ménages)</i>	Baluba Lubangule	KALONDA au village ntengu	1	Unité	250 000	250 000
	Lubao	Lubao centre	100	1500	<i>Electrification rurale (Construction d'un mini central solaire pour 300 ménages)</i>	LUFUBU LOMAMI	A KIPUSHA village	1	Unité	250 000	250 000
	Mwabilu/Kabinda	Kamama	100	1500	<i>Electrification rurale (Construction d'un mini central solaire pour 300 ménages)</i>	Vunayi	MUAMBA MITANTA	1	Unité	250 000	250 000
	Lubindi/Kabinda	Lubindi	100	1500	Eclairage public			5	Unité		500 000
					<i>Eclairage public avec système solaire</i>	chef-lieu de territoire	chef-lieu de territoire avenue cap santé	1	Unité	100 000	100 000
					<i>Eclairage public avec système solaire</i>	Ludimbi Lukula	MPENGIE à coté de l'hopital	1	Unité	100 000	100 000
					<i>Eclairage public avec système solaire</i>	Baluba Lubangule	KALONDA au village ntengu	1	Unité	100 000	100 000
					<i>Eclairage public avec système solaire</i>	LUFUBU LOMAMI	A KIPUSHA village	1	Unité	100 000	100 000
					<i>Eclairage public avec système solaire</i>	Vunayi	MUAMBA MITANTA	1	Unité	100 000	100 000
SANKURU					Construction d'un mini central solaire	Secteurs identifiés de Bosobolo	Sites identifiés de Bosobolo	1	Unité		250 000

Solaire/Sankuru	Lusambo	Lusambo centre	500	7000	<i>Construction d'un mini central photovoltaïque dans la Commune rurale de Businga</i>	Businga	Chef-lieu Territoire	du	1	Unité	250 000	250 000
	Lumumbaville/Wembonyama	Lumumbaville	200	3000	Eclairage public	Secteurs identifiés de Bosobolo	Sites identifiés de Bosobolo	4	Unité		400 000	
	Lubefu	Lubefu centre	200	7000	<i>Eclairage public dans la Commune rurale de Businga</i>	Businga	Chef-lieu Territoire	du	1	Unité	100 000	100 000
	Lodja	Lodja centre	500	7500	<i>Eclairage public dans le Centre de Karawa</i>	Karawa	Cité de Karawa		1	Unité	100 000	100 000
					<i>Eclairage public dans la Cité de Bodangabo</i>	Bodangabo	Centre rural de Bodangabo		1	Unité	100 000	100 000
					<i>Eclairage public dans la Cité de Businga</i>	Businga	Cité de Businga		1	Unité	100 000	100 000

Source : ANSER/PDL-145T

2.3. Infrastructures sociales attendues d'ici Avril 2024

a. Niveau d'exécution

La pré qualification des entreprises d'exécution des travaux de construction des ouvrages du volet 1 a été achevée, à la suite des Appels à manifestations d'intérêt (AMI), de l'avis à pré qualification et de l'avis général de passation des marchés lancés respectivement par le PNUD et le BCeCo, ainsi que la CFEF en vue de s'assurer de l'existence des prestataires et de leur intérêt à participer à la mise en œuvre du PDL-145T.

Au total 1.726 dossiers ont été réceptionnés par les 03 Agences, à raison de 361 manifestations d'intérêts réceptionnés par la CFEF pour couvrir les 43 territoires, 805 dossiers de pré qualifications enregistrés par le BCeCo pour les 48 territoires, et 560 soumissions reçues par le PNUD pour les 54 territoires, traduisent la disponibilité des prestataires à participer à la mise en œuvre du PDL-145T. En outre, le BCeCo a lancé un avis à pré qualification des entreprises ainsi qu'un appel à manifestations d'intérêt (AMI) pour le recrutement des Agences Locales d'exécution (ALE).

S'agissant de procédure de recrutement, CREFDL a donné son point de vue dans le premier rapport de monitoring publié en janvier 2023.

Tableau n°4 : Infrastructures en cours de construction (situation fin Août 2023)

Ouvrages	Infrastructures programmées			TOTAL	Livraison probable (Exécution)			TOTAL
	PNUD	BCeCO	CFEF		PNUD	BCeCO	CFEF	
Ecoles	424	414	360	1198	316	189	360	865
Centre de santé	283	271	232	786	211	124	232	567
Bâtiments administratifs	54	48	43	145	48		43	91
Total ouvrages	761	733	635	2129	575	313	635	1523
Nombre des territoires	54	48	43	145	48	23	43	114
Provinces	9	9	7	25	9	9	7	25

Source : annonces CFEF/PNUD/BCeCO

Se basant sur les annonces des trois agences d'exécution, CREFDL relève que 1523 infrastructures de base, dont 865 écoles, 567 centres de santé et 91 pourraient être livrés au gouvernement d'ici Avril 2024, soit un taux de réalisation de 71,5% par rapport aux prévisions de la première phase.

Sur un total de 2 143 infrastructures, les agences d'exécution ont livré au gouvernement un total de 311, soit un taux d'exécution de 14,5% à fin Août 2023¹¹.

¹¹ Ministère du Budget, Rapport d'exécution de la loi des finances 2023 à fin juin

Cependant l'annexe 1 reprend la liste des infrastructures sociales de base déjà livrés au gouvernement et celles reçues par les agences chargées d'exécuter les travaux. Il faut relever que le volet des travaux effectués par le PNUD a connu un grand retard à la suite à la procédure de passation des marchés publics.

Tableau n°5 : Infrastructures livrées au gouvernement à fin août

Infrastructures	Prévision	Livraison partielle	Taux d'exéc.
Ecoles	1 210	177	14,6
Centre de santé	788	105	13,3
Bâtiments administratifs	145	29	20%
Total	2 143	311	14,5%
Coût total en FC		1 365,0 milliards CDF	
Coût total en \$/ 2030/ 1US		672,4 millions \$	

Source : Ministère du Budget

b. Une procédure de décaissement irrégulière

Les décaissements des fonds affectés au PDL-145 ont été effectués hors circuit de la dépense, échappant au contrôle concomitant. Le Gouvernement a opéré une mise à disposition des fonds (MAD) ou encore en procédure d'urgence au bénéfice des trois agences d'exécution. Ces fonds sont mouvementés dans des banques commerciales, entre autres Ecobank, Citibank, Sofibanque, Equity Bank, alors que la loi relative aux finances publiques prône l'unité de caisse et de trésorerie par une centralisation des fonds publics du pouvoir central sur le compte général du trésor ouvert chez le caissier de l'Etat. Cette pratique irrégulière laisse échapper aux différents contrôles instaurés par la Chaîne de la dépense, des opérations dont l'exécution est subordonnée à l'émission des Ordres de Paiements informatisés (OPI), seul document attitré pour autoriser la BCC a débité le compte général du Trésor.

Selon les instructions relatives à l'exécution de la Loi des finances, les dépenses éligibles à la procédure MAD sont entre autres la communication et télécommunication, frais secrets de recherche, fonds spécial d'intervention, aides et secours, fournitures et petits matériels. (...). Aucun service ne peut prétendre au renouvellement de la mise à disposition des fonds si l'utilisation des fonds précédemment reçus n'est pas justifiée¹².

c. Constatation sur les travaux de terrain

L'exécution du programme local des 145 territoires accuse un taux d'exécution faible, soit environ 30% du coût total du projet, une année après le lancement du premier volet consacré à la réalisation des infrastructures sociales de base, dont les écoles, centres de santé et les bâtiments administratifs. Le taux d'exécution est consécutif aux différents problèmes enregistrés dans la mise en œuvre du projet.

¹² Ministère du Budget, Circulaire n°001/ME/MIN.BUDGET/2023 contenant les instructions relatives à l'exécution de la loi des finances n°22/071 du 28 décembre 2022, exercice 2022, pages 46-47

Toutefois, dans l'ensemble les travaux ont connu une accélération, soit autour de 80%. Sauf que la partie confiée au PNUD a connu un grand retard. Fin septembre 2023, aucun bâtiment n'avait été réceptionné (70% des chantiers avaient déjà démarré)¹³. L'équipe du PDL explique ce retard par la procédure de recrutement des prestataires et s'assurer que les fonds seront bien utilisés. A la même période le BCeCo avait réceptionné 40 écoles et 26 centres de santé tandis que CFEF était autour d'une vingtaine d'infrastructures. L'annexe 1 montre la liste exhaustive des infrastructures réceptionnées par les agences d'exécution.

Au fil du temps le délai de 6 mois d'exécution est apparu intenable suite à l'enclavement des territoires, faute de routes les entreprises ont connu des difficultés dans l'acheminement des matériels. Certaines infrastructures ont connu des arrêts et aucun n'a été construit dans le délai fixé par le Gouvernement.

Dans le territoire de Yahuma, province de la Tshopo par exemple, des nombreuses difficultés ont été enregistrées. Les entreprises devraient d'abord aménager les routes, notamment couper des arbres pour faire passer les véhicules transportant les matériaux. Les entreprises ont fait face au problème d'eau. Il faut parcourir 3 kilomètres pour obtenir le sable, l'eau et les graviers. Même situation enregistrée dans la province du Sankuru où le transport du matériel se fait par avion ou encore par voie de navigation.

Au Kasai, le gouverneur de province a indiqué que les entreprises achètent des matériaux en Angola suite à la proximité faute de fournisseurs locaux. D'après le PNUD, cette situation a un impact sur les prix des matériaux, qui sont en majorité transportés en moto. Le coût du ciment est fixé à 10\$ à Kinshasa; 40\$ à Kisangani; 80\$ à Punia au Maniema et 100\$ à Shabunda & Mwenga au Sud-Kivu. La CFEF et le BCeCo ont aussi évoqué le même problème. Malgré ces impacts, CREFDL a relevé que cela n'a pas impacté sur le coût des infrastructures. Alors que le PDL-145T prévoyait le coût d'une école à 285.000 USD sur le terrain, le prix communiqué par 80% d'ingénieurs interrogés avoisine 150.000 \$ et d'autres ont atteint 185.000 \$ et diffèrent d'un site à l'autre. Aucune agence d'exécution n'a confirmé ce montant ni prouvé le contraire. Les bâtiments administratifs et les centres de santé ont été aussi construits à un prix inférieur que celui envisagé lors de la programmation.

Toutefois, le rabatement des coûts des infrastructures ont une incidence majeure sur le budget opérationnel décaissé par le gouvernement. Cela creuserait un manque à gagner de 250 millions \$.

Le monitoring a aussi relevé quelques cas de vandalisme. Les jeunes ont détruit (vandalisé), le 15 juillet 2023, le chantier du bâtiment administratif du territoire de Tshilenge (Kasai-Oriental) construit dans le cadre du projet 145 territoires. D'après nos moniteurs, ces jeunes expliquent leur colère par le fait qu'ailleurs, on a construit avec les blocs de ciment mais à Tshilenge c'est en bloc de terre cuite communément appelés "Madiotu a buloba". Ils réclament que le bâtiment soit construit en matériaux durables."

¹³ Revue à mi-parcours du PDL-145T, volet PNUD

Fin août, aucun chantier n'a débuté dans les territoires des provinces de Bas-Uélé et Nord-Ubangi. Les entreprises sélectionnées étaient encore en phase d'installation dans différents sites¹⁴.

Tableau n°7 : Echantillon des infrastructures visitées par CREFDL

Province	Territoires	Ecoles	Centre de santé	Bâtiment administratifs	Observations
Province du Kasai	<i>Territoire d'Ilebo</i>	Ecole Primaire Kabambi		construction du bâtiment administratif	Retard de démarrage des travaux
	<i>Territoire de Mweka</i>		Centre de santé Nsokatshi	bâtiment administratif	Retard de démarrage des travaux
BAS UELE	Territoire de BUTA			Bâtiment administratif	Travaux préparatoires
Kwilu	Territoire de Masi-Manimba			Bâtiment administratif	Travaux à 80%, réception provisoire
Tshopo		Ecole primaire Dimengo 6 à Yangambi			Travaux à la dernière phase
			CS de Baonga		Recrutement de la main d'œuvre non qualifié. Retard dans l'acheminement des matériaux
Sud-Kivu	Territoire de Kabare			bâtiment administratif	Travaux à la dernière phase
LUALABA	KAPANGA	Institut MUPANDISH			Réception technique

2.4. Volet route des dessertes agricoles

Selon le ministère du budget, pour l'exercice budgétaire 2023 le gouvernement prévoyait : la réhabilitation et/ou l'entretien de 38.936 km de route, la construction de 418 mini centrales solaires et de 471 km d'éclairage public, la construction de 3.071 forages et de 447 sources d'eau aménagées, la construction de 238 marchés modernes, la construction de 636

¹⁴ Banalia est situé à 128 km au nord de la ville de Kisangani

bâtiments administratifs dans les chefs-lieux des secteurs ; la construction de 1.450 logements du staff dirigeant des territoires.

Ce volet n'a pas encore commencé. Toutefois, les études de faisabilité ont été déjà réalisées. Faute de moyen, ce volet pourrait être séquencé en quatre phases. L'essentiel est doté chaque territoire de deux routes de desserte agricoles, qui feront jonction avec celle d'intérêt provincial.

Comme évoqué ci-haut, il concerne la réhabilitation de 8.844 Kilomètres des voies de desserte agricole et 30.091,5 Kilomètre pour les travaux d'entretien. Les agences travaillent avec le ministère du développement rural, à travers l'OVDA.

Néanmoins, ce volet pourrait être buté par un problème de financement. Un décaissement de 12,41 millions USD a été effectué pour couvrir les études de base. Mais le montant s'est montré insuffisant. Le PNUD a déclaré avoir débloqué 8 millions \$ pour les études complémentaires et 2 millions \$ pour renforcer les capacités des PMES et autres de développement.

Par ailleurs, les prévisions budgétaires arrêtées de 261 008 022 \$ pour couvrir l'ensemble des besoins paraissent insuffisantes. Selon les experts du ministère de développement rural, toutes les routes de desserte agricole sont impraticables et nécessitent une reconstruction. Le budget total pourrait atteindre 2 milliards \$. Cela nécessite à ce titre une mobilisation accrue des ressources financières.

2.4. Gouvernance du programme

De la programmation à l'exécution, les autorités ont choisi l'approche centralisée. 100% des administrateurs des provinces interrogés ont indiqué que la faible appropriation du programme est liée à son implication tardive. Les communautés locales n'ont pas participé à la définition des projets prioritaires, n'ont aucune information sur le coût des projets, la localisation des infrastructures. Dans les provinces de la Tshopo, Tanganyika, Kwilu, Sankuru, Equateur 70% de la population ont souligné que leur priorité reste la réhabilitation des routes pour désenclaver certaines entités avec les chefs-lieux des provinces. 30% ont par contre indiqué qu'elles restent satisfaites de la mise en œuvre du projet.

Les administrateurs des provinces ne disposent pas de moyen de suivi des projets. Aucun n'a affirmé avoir reçu la quotité réservée à la Coordination, Suivi & Évaluation et communication. Conséquence, le comité provincial et territorial de suivi ne fonctionne pas. D'après le rapport de gestion de DTS, **34 241 412 \$** ont été mis à la disposition du programme.

CONCLUSION

Le Programme de Développement Local des 145 Territoires est une chance pour la République Démocratique du Congo pour permettre à la population de bénéficier des services sociaux de base, notamment l'accès à l'eau, à l'électricité, à l'éducation, aux soins de santé de qualité et actes administratifs. Il est exécuté en violation des principes de la décentralisation, adoptés par les congolais dans la constitution de 2006 telle que modifiée en 2011, des principes de la libre administration des provinces, de la loi relative aux finances publics, du manuel révisé des procédures et du circuit de la dépense publique ainsi que de développement local.

Malgré des avancées significatives observées sur le terrain, la consultation préalable des bénéficiaires aurait eu un impact considérable dans la définition des priorités et la sensibilisation des communautés. Des infrastructures de base sont actuellement construites dans des milieux où il y a des difficultés d'accès. Ce qui rend un peu complexe le déroulement des travaux. Ainsi, 14% seulement ont été livrés au gouvernement depuis le lancement du programme le 30 septembre 2022. A cela s'ajoute le faible décaissement des fonds publics par le gouvernement de la RDC et l'opacité autour de la gestion des fonds décaissés par le Fonds Monétaire International.

Le programme devrait se poursuivre sur une durée un peu plus longue pour permettre la finalisation de trois autres composantes, dont les fonds peinent à être décaissés. En se focalisant sur les études de base et éviter l'improvisation. Une attention soutenue doit être accordée aux routes de desserte agricoles, qui demeurent prioritaires pour désenclaver les territoires, secteurs et les chefs-lieux des provinces.

L'implication de la Caisse nationale de péréquation dans la mise en œuvre du programme aurait un impact considérable. D'autant plus que cela consisterait à l'installation en même temps au niveau local des organes étatiques de gestion et suivi des projets, conformément à l'article 181 alinéa 2 de la constitution. Etant donné que les agences d'exécution ad hoc sont appelées à fermer à la fin du programme, le gouvernement devrait mettre en place un mécanisme transitoire pour permettre à la CNP de s'installer.

ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE PROVISOIRE DES ECOLES RECEPTIONNEES PAR LE BCECO

	Ecole	Date de réception	Provinces	Territoires
01.	Institut MUPANDISH	25/07/2023	LUALABA	KAPANGA
02.	E.P MUSANGANA		Kasaï-Central	DIMBELENGE
03.	EDAP MUSUMBA	24/07/2023	LUALABA	KAPANGA
04.	Institut MUSEVU	12/07/2023	LUALABA	KAPANGA
05.	E.P MAENDELEO	19/07/2023	HAUT-LOMAMI	KABONGO
06.	E.P MITEGO	14/07/2023	ITURI	IRUMU
07.	Institut KIMONDWE	14/07/2023	HAUT-LOMAMI	MAMBANKULU
08.	E.P BANDIBOLI	11/07//2023	ITURI	IRUMU
09.	Institut KAPEND		LUALABA	KAPANGA
10.	E.P TSHIMONA BITOKE	10/07/2023	Kasaï-Central	KAZUMBA
11.	E.P3 KIKE/KABOZYA	09/07/2023	HAUT-LOMAMI	MAMBANKULU
12.	E.P DUNGU CENTRE	30/06/2023	HAUT-UELE	DUNGU
13.	E.P DRAMBA	30/06/2023	HAUT-UELE	FARADJE
14.	E.P BOH	30/06/2023	HAUT-UELE	FARADJE
15.	E.P DUABO	26/06/2023	ITURI	IRUMU
16.	E.P TSHIMANDA	17/06/2023	LOMAMI	LUILU
17.	E.P AZAYI	13/06/2023	HAUT-UELE	FARADJE
18.	E.P KIRAKA	12/06/2023	HAUT-UELE	FARADJE
19.	E.P TSHIBILA	12/06/2023	Kasaï-Oriental	KATANDA
20.	E.P LUGA 2	27/05/2023	ITURI	IRUMU
21.	E.P KITOHO	27/05/2023	NORD-KIVU	BENI
22.	E.P SANUYI		ITURI	MAMBASSA
23.	INSTITUT SENDWE	26/07/2023	HAUT-LOMAMI	KABONGO
24.	E.P RUZAL	25/05/2023	LUALABA	KAPANGA
25.	E.P MAKEKA	21/04/2023	HAUT-UELE	DUNGU
26.	E.P HAMADI MBINDA	20/05/2023	ITURI	MAMBASSA
27.	E.P NGUBO	20/05/2023	ITURI	MAMBASSA
28.	E.P BOGORO	06/05/2023	ITURI	IRUMU
29.	E.P LUBANGO	26/04/2023	HAUT-KATANGA	KASENGA
30.	E.P LUSEVERE	02/05/2023	NORD-KIVU	LUBERO
31.	E.P MASOSI	06/04/2023	NORD-KIVU	BENI
32.	E.P EKWE		ITURI	MAMBASSA
33.	E.P BUDUNDU	07/08/2023	ITURI	IRUMU
34.	E.P BOGA	07/08/2023	ITURI	IRUMU
35.	E.P TUMAINI	17/07/2023	ITURI	IRUMU
36.	E.P MBUYAMBA KONJI		Kasaï-Oriental	KATANDA
37.	E.P KASHOPFU II	15/08/2023	NORD-KIVU	MASISI
38.	E.P AZAYI	13/06/2023	HAUT-UELE	FARADJE
39.	INSTITUT NDAY	16/08/2023	HAUT-LOMAMI	KABONGO
40.	E.P BAGOTA	30/07/2023	ITURI	IRUMU

Liste provisoire des centres de santés réceptionnées par le BCeCo

	Centres de santé	Date de réception	Provinces	Territoires
01	Centre de Santé KYAMUJANZO	14/07/2023	ITURI	IRUMU
02	Centre BUSHIMBI	25/07/2023	HAUT-LOMAMI	KABONGO
03	Centre de Santé IRUMU Centre	10/07/2023	ITURI	IRUMU
04	Centre de Santé OMBOLE	12/07/2023	LUALABA	KAPANGA
05	Centre de Santé KAFUBA	10/07/2023	Kasaï-Central	KAZUMBA
06	Centre de Santé KYOLO1	07/07/2023	HAUT-LOMAMI	MAMBANKULU
07	Centre de Santé TSHILABA	17/05/2023	LOMAMI	LUILU
08	Centre de Santé MAULO	12/06/2023	HAUT-UELE	FARADJE
09	Centre de Santé NYAKERU	03/06/2023	ITURI	IRUMU
10	Centre de Santé	01/06/2023	Kasaï-Oriental	KATANDA
11	Centre de Santé MUSUKU	27/07/2023	NORD-KIVU	BENI
12	Centre de Santé NYEMBO	25/05/2023	HAUT-LOMAMI	KABONGO
13	Centre de Santé CHAI	20/05/2023	ITURI	IRUMU
14	Centre de Santé POMBI	18/05/2023	NORD-KIVU	LUBERO
15	Centre de Santé NDEDU	18/05/2023	HAUT-UELE	DUNGU
16	Centre de Santé BOGORO	05/05/2023	ITURI	IRUMU
17	Centre de Santé KAMANDI	02/05/2023	NORD-KIVU	LUBERO
18	Centre de Santé KASIMA	02/05/2023	NORD-KIVU	LUBERO
19	Centre de Santé PAKANZA	04/04/2023	NORD-KIVU	BENI
20	Centre de Santé TUMBIABO	17/07/2023	ITURI	IRUMU
21	Centre de Santé BUSHIMBI	25/07/2023	HAUT-LOMAMI	KABONGO

22	Centre de Santé MATAMBA	11/07/2023	Kasai-Central	KAZUMBA
23	Centre de Santé KAMBAU		NORD-KIVU	LUBERO
24	Centre de Santé BENA MBIYE		Kasai-Central	DIMBELENGE
25	Centre de Santé			
26	Centre de Santé			

Quelques infrastructures réceptionnées par CFEF

	Centres de santé	Date de réception	Provinces	Territoires
01	EP LOLO NDAMVU		Kongo-central	Seke-Banza
02	EP Kintata	20/10/2023	Kongo-central	Seke-Banza
03	Centre de santé Boko 2	20/10/2023	Kongo-Central	Seke-banza
04	CS Kinzaou Vuete	20/10/2023	Kongo-Central	Seke-banza
05	EP Mbandu Moanda	20 octobre 2023	Kongo-Central	Seke-banza
06	CS Lukimba	19/10/2023	Kongo-Central	Seke-banza
07	EP Ndalou	20/10/2023	Kongo-central	Tshela
08	EP Nkuelo	20/10/2023	Kongo-central	Tshela
09	CS Lukimba	19/10/2023	Kongo-central	Tshela
10	EP Seke Lolo	19/10/2023	Kongo-central	Seke-banza
11	EP Ruki	8/9/2023	Equateur	Ingende
12	Bâtiment administratif	22/8/2023	Kwilu	Idiofa
13	EP Mbandu Muanda	29/8/2023	Kongo-central	Seke-banza
14	EP Boko II	29/8/2023	Kongo-central	Seke-Banza
15	EP Tomisa II	25/8/2023	Kwilu	Bulungu

16	EP 2 Kintala		Kongo-Central	Seke-Banza
17	Bâtiment administratif		Kwilu	Masi-Manimba
18	Bâtiment administratif		Kwilu	Gungu

Annexe : Coût marchés attribués par CFEF

N°	Entreprises/ALE	Territoires/Provinces	Ecoles	Centre de Santé	Bâtiments Administratifs	Montant (USD TTC)
1.	GROUPE PIC-CARITAS-ADECO SARL	FESHI	11	4	1	3 948 920,32
2.	STE COTAB SARL	KAHEMBA	14	4	1	3 841 186,86
3.	STE EGECCO SARL	KASONGO LUNDA	9	3	1	2 942 912,65
4.	CONGOLAIS CONSTRUCTION SARL	KASANGULU et MADIMBA	24	14	2	7 413 794,12
5.	REGEK 145T (JL PRODUCTION)	KIMVULA	11	6	1	3 406 787,96
6.	MW AFRITEC SARL	LUKULA	5	3	1	2 214 861,93
7.	M. INTERCOM SARL	MBANZA-NGUNGU	12	6	1	3 897 994,41
8.	CARTOUCHE CONSTRUCT SARL	MUANDA	7	10	1	3 714 132,48
9.	PROCOM SARL	SEKE-BANZA et TSHELA	23	16	2	5 528 906,84
10.	GROUPEMENT BETH. BETSALEEL SARL- ALPHA CONSTRUCTION SARL	SONGOLOLO	4	8	1	2 847 054,54
11.	MWANA MBOKA ING. SARL	BAGATA	14	4	1	4 215 120,45
12.	IDEAL ENTREPRISE SARL	BULUNGU	8	8	1	3 684 084,49
13.	GROUPE BORIS BUSINESS CONSTRUCT SARL & GROUPE SOUVENIRCONSTRUCT SARL	GUNGU	4	8	1	2 284 147,86
14.	GROUPE BORIS BUSINESS CONSTRUCT SARL & GROUPE SOUVENIRCONSTRUCT SARL	IDIOFA	15	7	1	3 988 534,67
15.	GENIE DE CONSTRUCTION DU KASAÏ SARL	MASI-MANIMBA	4	3	1	1 813 807,16
16.	CARTOUCHE CONSTRUCT SARL	BASANKUSU	9	7	1	3 610 923,00
17.	ECCR SARL	BOLOMBA	9	6	1	3 767 269,28
18.	TRABAGEC SARL	BOMONGO	15	7	1	2 585 991,01
19.	GROUPEMENT SAGEC WINWAX SARL	INGENDE	4	3	1	3 650 880,00

20.	JV KISALU OCO SARL ET GROUPE PARTENAIRE SARL	MAKANZA	6	7	1	3 184 471,96
21.	BUREAU ETRE Sarl	BUDJALA	5	5	1	2 156 408,32
22.	BUREAU ETRE Sarl	GEMENA	4	5	1	2 136 194,46
23.	GROUPEMENT BERIGE-DNZ ENGINEERING Sarl	KUNGU	8	2	1	2 375 338,92
24.	CARTOUCHE CONSTRUCT Sarl	KWAMOUTH	9	5	1	3 068 007,37
25.	GROUPEMENT BACOM, GECOMEX, BUILD SOLUTIONS	BOSOBOLO	6	4	1	1 984 957,52
26.	MAGEC Sarl	BUSINGA	6	4	1	1 303 763,35
27.	GROUPEMENT BACOM, GECOMEX, BUILD SOLUTIONS	MOBAYI MBONGO	6	2	1	1 544 551,28
28.	GESER Sarl	YAKOMA	6	4	1	2 652 658,80
29.	PAPETERIE UAC Sarl	Le Marché porte sur l'acquisition de fourniture de bureau et consommables informatique				10063,04
30.	SOKERICO Sarl	BOLOBO	10	6	1	4 085 076,43
31.	GROUPEMENT ASCAT Sarl- SPPE Sarl	INONGO	8	6	1	3 302 452,48
32.	SODIMEC Sarl	KIRI	8	3	1	4 414 671,20
33.	GROUPEMENT ASCAT Sarl-SPPE Sarl	KUTU	8	5	1	3 086 963,24
34.	GROUPEMENT ASCAT Sarl-SPPE Sarl	MUSHI	10	9	1	3 307 487,90
35.	GROUPEMENT ASCAT Sarl-SPPE Sarl	YUMBI	11	4	1	3 533 047,98
	TOTAL	35	313	198	36	111 503 424,28

Source : Note d'attribution des marchés publiée par l'ARMP

Annexes : Coût marchés attribués par le BCECO

N°	Entreprises/ALE	Territoires	Nombre d'écoles	Nombre des Centres de Santé	Bâtiments Adm.	Montant (USD TTC)
Kasaï-Central						
1.	MDR		05	05	00	3 036 747,45
	SOKERICO	Dibaya	EP. Tshimenga EP. Tudilama	C.S Dibanda C.S Kmwandu		1 050 638,53
	MAYIKO GROUPE	Dibaya			1	215 412,62
	FLOW CONGO	Demba			1	226 090,82
		Dimbelenge			1	226 090,82
Kasaï- Oriental						
4.	SCI		02	02	00	1 217 247,22
5	COTRAP	Tshilenge	EP. Muamba ¹⁵ EP. Nkuadi			742 728,65
		Katanda			1 ¹⁶	
	GENIEWON	Miabi			1	233 069,76
	TRABAGEC	Lupatapata			1	266 515,88
Haut-Lomami						
2.	SAJEVODI	Haut-Lomami	04	01	00	1 819 431,89
3.	BIEN ETRE	Haut-Lomami	04	03	00	1 916 372,48
5.	Sœur de la Sainte Famille Bordeaux	Haut-Uele	02	03	00	1 388 855,12
6.	UPRODENKO	Lomami	02	01	00	851 060,47
Nord-Kivu						

¹⁵ Montant pour la construction de ces deux écoles est de 500.926,83 dollars américains

¹⁶ Le budget prévu pour le bâtiment administratif est de 241.801 dollars

	CONSPER SARL ¹⁷	Nyiragongo	2 écoles chefferie de Bikumu			598 072,09
			E.P chefferie de Bukumu (à Identifier)			897 108,14
			E.P chefferie de Kibumba (à Identifier)			
			E.P chefferie de Bahumbu (à Identifier)			
	SCICO SARL ¹⁸		2 EP à Bukumu	3 CS à Bukumu		1 173 529,74
				1 CS à Nyiragongo		212 684,10
	EATP SARL ¹⁹	Beni			1	294 141,83
		Lubero			1	294 141,83
		Masisi			1	294 141,83
		Nyiragongo			1	294 141,83
		Rutshuru			1	294 141,83
		Walikale			1	294 141,83
Lualaba						
	BAT STAR SARL	Dilolo	EP. Lukoji à Luena EP Zuze (Ndumba) EP. Ndumba			756 133,11
			EP. KISENGE EP. TSHILEMBE EP. TSHISANGAMA	CS Muzembamimo CS Mwanakandala		1 167 563,43
		LUBUDI	EP. MANZANGULE EP. SEBA	CS MANZANGULE CS Mwanamuadi		915 519,06
			EP Lutenga	CS Lubudi		1 419 607,80

¹⁷ BCECO a attribué à CONSPER SARL ces marchés à un montant total de 1.495.180,23 USD

¹⁸ SCICO SARL a gagné les marchés de l'ordre de 1.386.213,84 dans le territoire de Nyiragongo

¹⁹ EATP SARL a remporté les marchés dont le montant est de 1.765.150,98 USD

			Institut Lubudi EP. Kalule	CS Muakbekazani			
		MUTSHATSHA	Ep. Namuyombo Ep Kawewe	CS Samujinga CS Mafunga		915 519, 06	
	EKMM SARL ²⁰	DILOLO	EP. Divuna E.P. Mukazutshi			609 057,43	
			EP. Kisenge E.P Lushiji	CS Musela		849 919, 63	
			EP. Saluseke EP. Kanyovu			609 057,43	
				CS Mangoa		240 862,19	
		SANDOA	Institut Katakabam Institut Tshiwape Institut Kapako				913 586,14
			EP. Kabamba 2 EP. Tshiseke				609 057,43
			Institut Ibangbang EP Tshizang				609 057,43
			EP. Kalumbu EP. Tshamba	HGR Sandoa CS Tshikweji			849 911,9
			EP. Zomboluvu EP. Mujinga	CS Mwin Tshamb			849 911,61
			E.P Muzangenu E.P. Zango	CS Katala/Salini			849 911,61
			EP. Nasesamba	CS Tshimbalanga			849 911,61

²⁰ EKMM SARL a gagné les marchés de plus de 8 millions de dollars américains, après d'Offre flou. Ce seuil est éligible à l'appel d'offre international, selon la loi relative à la passation des marchés publics. Le fondateur d'EKMM SARL est le président de la fédération des entreprises du Congo, section Lualaba.

			EP. Lumanda EP. Sandoa			
			Institut Jua 2 Institut Tshipao	CS Thipao		849 911,61
	LATOIR SARL	Kapanga LUBUDI MUTSHATSHA SANDOA DILOLO			5	1 181 008,08 ²¹
	Groupe Mak' Trading SARL	KAPANGA		CS ISTM Masumba HGR Kalamba		973 071,25
	QSS SARL	LUBUDI	EP. Kando Sud	CS Bayeke		567 200, 47
		MUTSHATSHA	EP. Kabunji	CS Kayembe		567 200, 47
			E.P. Mangi EP. Mulomba	CS Kawene		883 904,26
			EP. Mushima 2 E.P 4 Amani	CS MAISHA		883 904,26
ITURI						
	ETS NEW AZ BUILDING	MAHAGI	EDAP CAWA EP. Akanungwa	CS Linga		697 718,07
					1	202 700, 59
		ARU	EP Azumba EP. Ongo	CS Dhuadhua CS Odroaze CS Alivu-Vumba		1 179 656,92

²¹ Le coût de construction d'un bâtiment administratif pour chaque territoire est fixé à 295.252,02 dollars américains

			EP. Alima-D EP. Ingobokolo EP. Kute	2 CS dans le secteur de Kiwa (à Identifier)		1 213 883,69
			E.P. Dheya EP Kalife	2 CS dans le secteur de Kaloko-Omi (à Identifier)		947 266,87
			EP. Kandoy EP. Ngile	CS Kayi-Ongobo		947 266,87
			EP. Abiridio EP. Atekule	CS NIO CS Buta et Leri		1 173 659,92
		DJUGU	EP. Tsoro EP. Tungolo ITM Mongwalu			799 850,49
	JOKAS TRADING	ARU	EP Damas			455 559,12
	SCODIMO Sarl		EP Abeju EP Poni			510 862
	Total		99	54	18	44 885 718,57

Source : ARMP

Bibliographie

1. ANSER, Avis d'appel d'offres du 25 janvier 2023
2. Ministère des finances, Loi des finances 2023, document 2, point III Ministère du Plan, PDL-145T
3. Ministère des finances, Rapport de suivi de l'exécution du PDL-145T
4. Ministère des finances, Rapport annuel consolidé sur l'utilisation de l'allocation DTS du FMI exercice 2022, juin 2023
5. Ministère du budget, Projet de loi des finances exercice 2024, Document
6. Ministère du Budget, Rapport d'exécution de la loi des finances 2023 à fin juin
7. Ministère du Budget, Circulaire n°001/ME/MIN.BUDGET/2023 contenant les instructions relatives à l'exécution de la loi des finances n°22/071 du 28 décembre 2022, exercice 2022
8. Revue à mi-parcours du PDL-145T, volet PNUD

Autres documents

<https://www.imf.org/fr/News/Articles/2023/06/28/pr23244-congo-imf-exec-board-concludes-4th-rev-ecf-arrangement>